

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 5 Absents : 7 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 07 mars 2019</p> <div data-bbox="1093 338 1444 539" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>RECUEIL</p> <p>★ 15 MARS 2019 ★</p> <p>A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Marie-Ange KOFFEL à Alain AUBERT, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Patrick MORDELET à Dominique ALM, Bruno BENOIST à Alain PACE, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Michel PASDELOUP, Corinne CORDELIER, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Philippe RIGAL, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique ALM</p>	
<p>N° 4581</p> <p>OBJET :</p> <p>Dénomination de voies</p>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;</p> <p>M. le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune ouvertes à la circulation générale et rappelant les conditions d'exercice du choix du Conseil municipal ;</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée concernant les voies du projet Promologis, accès depuis le chemin du château d'eau ;</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide que les voies de la commune ci-après indiquées au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Rue Hector BERLIOZ 2. Rue Georges BIZET 3. Rue Charles GOUNOD 4. Avenue Maurice RAVEL 5. Rue Richard WAGNER 6. Rue MOZART 7. Rue Frédéric CHOPIN 8. Impasse LULLY 9. Impasse SCHUBERT

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le :

15 MARS 2019

Affiché

le : 18 MARS 2019

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 14 mars 2019

**Le Maire,
Alain PACE**



Projet de réalisation d'un ensemble de logements

LEGENDE

VOIRIE - Revêtements

- Chaussée et stationnements en enrobés noirs
- Trottoirs en béton balayé
- Place en revêtement minéral
- Piétonnier en stabilisé
- Espaces verts communs
- Traversée paysagère (Noie)
- Ralentisseur (position indicative)



Dossier déposé en Maine le
 23 DEC. 2015

Le Directeur du Développement
 Membre du Directoire
 promologis
 E. RADEPONT

RECUEIL
 15 MARS 2019
 A LA SOUS-PREFECTURE DE MURET

Nota : Les constructions indiquées à l'intérieur des macro-lots sont données à titre indicatif.